**Compte-rendu de la CAPD du 27 mai**

**Mouvement**

Le Directeur académique s’interroge sur la possibilité d’un mouvement à la rentrée 2019 du fait d’un problème informatique lié au nouveau logiciel ministériel. Des points sont attribués à des enseignants sans motif. En cas de persistance du dysfonctionnement, le DASEN trouverait plus équitable de ne pas faire de mouvement plutôt qu’un mouvement sans vérification effective des barèmes.

Après intervention du Snudi FO mardi 28 mai, le Directeur académique a indiqué qu’il y aurait bien un mouvement. Les services sont actuellement en train de vérifier manuellement les 3600 barèmes.

 Si vous souhaitez que le Snudi FO vérifie votre mouvement, remplissez la fiche de suivi : <https://www.snudifo93.net/mouvementv2/>

**Stages MIN**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Stages MIN 2019 | | | |
| 206 candidatures  480 voeux | Avis favorables | | |
| Vœu 1 | Vœu 2 | Vœu 3 |
| 149 | 11 | 6 |
| Avis défavorables | | |
| 40 | | |

Les collègues se sont vus refuser leur stage MIN lorsque :

- leur AGS était inférieure ou égale à 3 ans

- leur vœu se situait hors Ile de France quand la formation y était proposée,

- le public était non ciblé pour le stage, en l’occurrence, les postes en hôpital pour enfant malades : 3 postes seulement sur le département qui sont déjà pourvus.

- ils avaient reçu un avis défavorable de leur IEN

- leur demande ne correspondait pas aux « besoins du département »

Lorsque les vœux 1 recevaient un avis défavorable, les vœux 2 et 3 ont été étudiés

Lors de la CAPD, il a été rappelé que les contractuels comme les AESH ont le droit de candidater sur les stages MIN. Face aux remontées liées à la faiblesse de l’information en ce sens dans le département, le Directeur académique a proposé de rédiger un e-lettre en ce sens à l’avenir. Cependant les demandes pour les contractuels et AESH transitent par le rectorat et non la DSDEN.

 Nous avons prévenu tous les collègues qui ont fait appel au Snudi FO ainsi que les adhérents. N’hésitez pas à envoyer un mail si vous souhaitez que nous vous informions de l’avis du DASEN concernant votre demande.

Attention, une CAPN va se tenir afin d’étudier les propositions des DASEN. Le Snudi FO y siègera.

**Liste d’aptitude PE**

16 possibilités sur la liste d’aptitude étaient offertes, et cette année 6 candidatures ont été remontées. Les 6 candidatures ont reçu un avis favorable.

**Hors classe**

Une partie des avis IEN ont été révisés : il s’agit des dossiers de collègues qui en 2018 avaient un avis « à consolider » parce qu’ils n’avaient pas pu avoir leur rendez-vous de carrière.

Le Directeur Académique s’est exprimé sur le fait que tous les enseignants au 11è échelon ne passeraient pas forcément à la Hors Classe cette année. L’avis des IEN a été conforté pour certains selon un nouveau critère lié à « la valeur professionnelle » et occasionné un avis « excellent » du DASEN. Le barème reste un indicatif uniquement désormais !

Dans ce nouvel « esprit » de l’avancement à la Hors Classe, de nombreux collègues ayant cumulé un barème global chiffré supérieur à d’autres ne passeraient pas à la Hors Classe du fait qu’ils conservent encore un avis « satisfaisant » du DASEN.

Cette année, il y a 406 possibilités de promotion . Les collègues concernés se situeraient aux 11è et 10è échelons. Le DASEN a émis des avis « excellent » à des collègues ayant reçu un avis « très satisfaisant » de leur IEN sur la base d’une valeur professionnelle reconnue tels que les collègues sur postes de directeurs ou CPC…

Le seul point d’entente lors de la CAPD a porté sur l’urgence de la prise en compte des collègues retraitables qui pouvaient être promus. L’ensemble des collègues concernés ayant reçu un avis IEN autre que « à consolider » ont été intégrés à la liste. Cela reste peu satisfaisant car des collègues en CLM restent encore sur la touche…

**L’ensemble des représentants syndicaux a voté à l’unanimité contre ce projet.**

 Les promotions à la hors-classe sont suspendues. La CAPD du 17 juin aura à nouveau ce point à l’ordre du jour. Une seconde hypothèse a été envoyée aux syndicats siégeant en CAPD. Cette hypothèse repose sur les barèmes (appréciation + ancienneté dans l’échelon) et intègrent les collègues retraitables.

 N’hésitez pas à envoyer un mail si vous souhaitez que nous suivions votre dossier et que nous vous informions du résultat suite à la CAPD du 17.

**Recours Temps partiels/ Disponibilité**

Concernant les temps partiels, après un début de discussion sur des dossiers au cas pas cas, le DASEN a décidé d’accorder un avis favorable à tous recours « temps partiels » et propose de revoir sans garantie de succès les demandes de révision de quotités selon les situations de droit des collègues. Les réponses devraient arriver sur les boites mail à partir d’aujourd’hui.

Concernant les recours disponibilités, ceux-ci seront également réétudiés au regard des recours temps partiels. Sur 356 demandes de disponibilité, 246 ont été acceptées, 79 refusées dont 34 ont fait un recours. Trop peu de demandes sur autorisation avec un réel projet professionnel sont acceptées. Des situations sont encore en cours d’instruction. Nous n’avons pas encore tous les résultats.

 N’hésitez pas à nous envoyer un mail pour nous tenir informés des réponses à vos demandes.

**Détachement**

La DSDEN refuse de se voir soumettre les recours détachement au titre que la compétence de décision revient au Ministère.

 Si juridiquement parlant la réponse est juste, en réalité, le ministère suit systématiquement l’avis émis par le Dasen. Il est donc important que le Directeur académique accepte de revoir sa décision.

 Le Snudi FO va demander une audience afin de pouvoir présenter les dossiers.

**Stagiaires**

Les IEN pouvaient déposer leur avis sur la titularisation jusqu’au 27 mai. La commission donnant l’avis de l’ESPE statuera avant le 3 juin, date du pré-jury pour la titularisation des stagiaires.

Il y aura 980 stagiaires à la rentrée. Deux journées d’accueil sont prévues à la faculté de médecine les 26 juin et 23 août prochains.

 Le nombre de recrutements est en baisse et peut laisser craindre, à terme, une diminution des accords de changement de département (mouvement inter, exeat), des temps partiels et disponibilités…

 C’est la raison pour laquelle nous vous proposons une réunion d’informations syndicales spéciale exeat le jeudi 6 juin à partir de 17h afin de voir ensemble des actions à mener pour que le nombre d’exeat accordé cette année soit en nombre conséquent.

**RIS spéciale exeat**

Jeudi 6 juin à partir de 17h

Snudi FO – Espace Maurice Nilès – 11 rue du 8 mai 1945 à Bobigny (1er étage).

Tramway la Ferme

**Prochaines échéances CAPD**

* CAPD 17 juin : mouvement et accès à la hors-classe
* GT 24 juin : exeat